



Fait à Lannemezan, le 24 mars 2026

Appel à candidatures
Désignation des membres du Conseil d'administration du CCAS

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026 et à l'installation du conseil municipal le 21 mars 2026, il sera procédé au renouvellement du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Lannemezan le 10 avril 2026.

Conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles, ce conseil comprend notamment des représentants d'associations locales œuvrant dans les domaines de :

- L'insertion et la lutte contre les exclusions,
- Les personnes âgées,
- Les personnes handicapées,
- Les familles.

Les associations déclarées et actives dans ces domaines sur le territoire de la commune sont invitées à proposer un représentant afin de siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS de Lannemezan.

Les candidatures devront comporter :

- Le nom et les coordonnées de la personne proposée,
- Une présentation de l'association,
- Tout élément permettant d'apprécier son implication dans le domaine social.

Les propositions devront être adressées au plus tard le 2 avril 2026 :

- Par voie postale à l'attention de Monsieur le Président du CCAS :
Mairie – 1, place de la République – 65300 LANNEMEZAN
- Par mail : ccas@mairie-lannemezan.fr

Les membres seront nommés par arrêté du Maire.

Le Président,
Laurent LAGES.

